



United Nations Environment Programme

برنامج الأمم المتحدة للبيئة • 联合国环境规划署
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT • PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL MEDIO AMBIENTE
ПРОГРАММА ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ ПО ОКРУЖАЮЩЕЙ СРЕДЕ

Finance Initiative

Innovative financing for sustainability

PNUE: Déclaration des institutions financières sur l'environnement et le développement durable

(Texte révisé - mai 1997)

Nous, membres du secteur des services financiers, reconnaissons que le développement durable dépend d'une interaction positive entre le développement économique et social et la protection de l'environnement, afin que soient équilibrés les intérêts de la génération actuelle et ceux des générations futures. Nous reconnaissons en outre que le développement durable est la responsabilité collective des gouvernements, des entreprises et des individus. Nous sommes résolu à oeuvrer en coopération avec ces secteurs, dans le cadre des mécanismes du marché, pour atteindre des objectifs écologiques communs.

1. Engagement en faveur d'un développement durable

1.1 Nous considérons le développement durable comme un aspect fondamental de la saine gestion des affaires.

1.2 Nous estimons que la meilleure façon d'aboutir à un développement durable est de permettre aux marchés de fonctionner dans un cadre approprié de réglementations et d'instruments économiques efficaces au regard de leur coût. Les gouvernements de tous les pays ont un rôle de premier plan à jouer dans la fixation et l'application de priorités et de valeurs écologiques communes à long terme.

1.3 Nous considérons que le secteur des services financiers a une importante contribution à apporter au développement durable, en association avec les autres secteurs économiques.

1.4 Nous reconnaissons que le développement durable est un objectif d'entreprise et qu'il fait partie intégrante des manifestations de l'esprit civique des personnes morales.

2. La gestion de l'environnement et les institutions financières

2.1 Nous souscrivons, en matière de gestion de l'environnement, aux solutions de prudence qui visent surtout à prévoir et prévenir ce qui pourrait dégrader le milieu.

2.2 Nous sommes résolu à respecter les réglementations écologiques locales, nationales et internationales applicables à nos opérations et aux services qui relèvent de notre activité. Nous nous attacherons à donner leur place aux considérations écologiques dans nos opérations, dans la gestion des avoirs et dans les autres décisions commerciales, sur tous les marchés.

2.3 Nous reconnaissons que l'identification et la quantification des risques écologiques devraient faire partie intégrante du processus normal d'évaluation et de gestion des risques, dans les opérations tant intérieures qu'internationales. En ce qui concerne nos clients, nous considérons que le respect des réglementations écologiques applicables et le recours à de saines pratiques écologiques sont des



United Nations Environment Programme

برنامج الأمم المتحدة للبيئة • 联合国环境规划署
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT • PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL MEDIO AMBIENTE
ПРОГРАММА ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ ПО ОКРУЖАЮЩЕЙ СРЕДЕ

Finance Initiative

Innovative financing for sustainability

facteurs importants qui contribuent à prouver l'efficacité de la gestion de l'entreprise.

2.4 Nous nous efforcerons de recourir aux meilleures méthodes de gestion de l'environnement, y compris aux économies d'énergie, au recyclage et à la réduction des déchets à la source. Nous nous efforcerons de nouer des relations commerciales avec des partenaires, des fournisseurs et des sous-traitants aussi exigeants que nous en matière d'environnement.

2.5 Nous avons l'intention de mettre périodiquement nos méthodes à jour pour y incorporer les nouvelles pratiques pertinentes en matière de gestion de l'environnement. Nous encourageons le secteur des services financiers à entreprendre des recherches dans ces domaines et dans les domaines connexes.

2.6 Nous reconnaissons qu'il faut procéder périodiquement à des audits internes sous l'angle de l'environnement et évaluer nos activités au regard de nos objectifs écologiques.

2.7 Nous encourageons le secteur des services financiers à mettre au point des produits et des services favorisant la protection de l'environnement.

3. Relations publiques et sensibilisation de l'opinion

3.1 Nous recommandons que les institutions financières définissent et fassent connaître publiquement leur position à l'égard de l'environnement et qu'elles rendent compte périodiquement des mesures qu'elles ont prises pour favoriser l'intégration des considérations écologiques dans leurs opérations.

3.2 Nous partagerons avec notre clientèle les informations dont nous disposons, selon qu'il y aura lieu, pour lui permettre de renforcer sa propre capacité de réduire le risque écologique et de promouvoir le développement durable.

3.3 Nous favoriserons la transparence et le dialogue, pour les questions d'environnement, avec tous les interlocuteurs intéressés, qu'il s'agisse des actionnaires, du personnel, de la clientèle, des pouvoirs publics ou du grand public.

3.4 Nous demandons au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) d'aider le secteur des services financiers à promouvoir les principes et les objectifs de la présente Déclaration en lui fournissant toute information pertinente dont il dispose au sujet du développement durable.

3.5 Nous encouragerons les autres institutions financières à appuyer la présente Déclaration. Nous sommes résolu à partager avec elles notre expérience et nos connaissances afin d'élargir le champ des meilleures pratiques.

3.6 Nous procéderons périodiquement, avec le PNUE, à l'examen des résultats obtenus dans la mise en application de la présente Déclaration, que nous amenderons au besoin.



United Nations Environment Programme

برنامج الأمم المتحدة للبيئة • 联合国环境规划署

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT • PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL MEDIO AMBIENTE

ПРОГРАММА ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ ПО ОКРУЖАЮЩЕЙ СРЕДЕ

Finance Initiative

Innovative financing for sustainability

Nous, soussignés, approuvons les principes énoncés dans la Déclaration ci-dessus et nous efforcerons de veiller à ce que notre politique et nos décisions commerciales favorisent la prise en considération de l'environnement et du développement durable.